

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - 8796 - 2008 B 00093 - 502 259 815 - 3B ENERGIES

N° de Dossier : TROISB

En Euro

PA

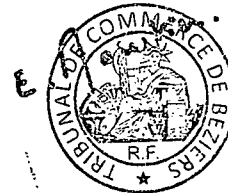
AFFRE 31 rue Diderot BP 374 34504 BEZIERS

SARL 3B ENERGIES

24 avenue des Deux Fontaines

34460 CAZEDARNES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



E. MONESTIER

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

2033

le 26 AOUT 2024

Sous le n° 2024/8796

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

CERTIFIÉ CONFORTÉ

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
3400601	308138	13	ST	651
N° Siret		50225981500012		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024 cerfa N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL 3B ENERGIES 24 avenue des Deux Fontaines 34460 CAZEDARNES							
SIRET 5 0 2 2 5 9 8 1 5 0 0 0 1 2				Mél : gilles.barthes@3benergies.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Production d'électricité				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		218		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		X	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		Autres dispositifs	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse 0			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				Etat de résidence			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON							
Si oui, indication du logiciel utilisé				isaconnect			

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
AFFRE Patrice 31 rue Diderot BP 374 34504 BEZIERS			
Tél : 0467312718		Tél :	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant	
		Date : 31/12/23 Lieu : Cazedarnes	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Gérant	
		Qualité et nom du signataire : BARTHES Gilles	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

Copyright Groupe IBA 2024 ISACUMPIA

[illegible]

Copyright Groupe ISA (2024) ISACUMPIA

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3B ENERGIES

Néant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
						3 1 1 2 2 0 2 3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	biens	215		214			
	services *		217		218				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	1 107	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *					243		
	Rémunérations du personnel*					244			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250			
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255		
	Dotations aux provisions					252			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	50		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	4 769		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-4 769		
Produits financiers (III) 280						5 571			
Charges financières (V)						294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI) {									
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						347			
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	32		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	771		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	771		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	32	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
Bessins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)	345								
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1. Déficit col. 2	352	803	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							354		
Déficits antérieurs reportables : *						585		360	585
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col.2	370	218	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	18 057	412		414		416	18 057				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	15 250	482		484		486	15 250				
TOTAL		490	33 307	492		494		496	33 307				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	14 445	502	3 611	504		506	18 057		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	14 445	572	3 611	574		576	18 057		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3B ENERGIES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	15 000	632		634		636	15 000
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	15 000	682		684		686	15 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

1 Indemnités pour congés à payer,
charges sociales et fiscales correspondantes

2

3

4

5

6

7

Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	585
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
Déficits imputés	983	585
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL 3B ENERGIES		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt
2023
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 502259815

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3B ENERGIES

ADRESSE (voie) 24 avenue des Deux Fontaines

CODE POSTAL 34460 VILLE CAZEDARNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIIONS CORRESPONDANTES	904
			30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BARTHES Prénom(s) Dominique
Nom marital BARTHES % de détention 33.3333 Nb de parts ou actions 10.00
Naissance : Date 26/08/1965 N° Département 34 Commune BEZIERS Pays France
Adresse : N° 10 Voie rue de la Concorde
Code Postal 34080 Commune MONTPELLIER Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique BARTHES Prénom(s) Gilles
Nom marital BARTHES % de détention 33.3333 Nb de parts ou actions 10.00
Naissance : Date 30/06/1964 N° Département 34 Commune BEZIERS Pays France
Adresse : N° Voie La Balme
Code Postal 81260 Commune ESPERAUSSES Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (art. 38
de l'annexe III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

2023

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

5 0 2 2 5 9 8 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3B ENERGIES

ADRESSE (voie)

24 avenue des Deux Fontaines

CODE POSTAL

34460

VILLE

CAZEDARNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BARTHES Prénom(s) Guilhem
Nom marital BARTHES % de détention 33.3333 Nb de parts ou actions 10.00
Naissance : Date 05/11/1965 N° Département 34 Commune BEZIERS Pays France
Adresse : N° Voie Boussant
Code Postal 38190 Commune LA COMBE DE LANCEY Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

2023

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

5 0 2 2 5 9 8 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3B ENERGIES

ADRESSE (voie) 24 avenue des Deux Fontaines

CODE POSTAL 34460

VILLE CAZEDARNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique SARL

Dénomination

CENTRALE SOLAIRE DE CAZEDARNES

N° SIREN (si société établie en France) 508194735

% de détention 25.00

Adresse : N° Voie Domaine de Patau

Code Postal 34420

Commune VILLENEUVE LES BEZIERS

Pays France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL 3B ENERGIES
Numéro de siret 50225981500012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	811
Total des charges à payer	811

Désignation de l'entreprise SARL 3B ENERGIES
Numéro de siret 50225981500012

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SARL 3B ENERGIES
 Numéro de siret 50225981500012

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	50225981500012	3511Z
SARL 3B ENERGIES 24 avenue des Deux Fontaines 34460 CAZEDARNES	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	803
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	585
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	218
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		218
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25.00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.



3B Energies
société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros

Siège social : 24 avenue des deux fontaines 34460 Cazédarnes
502 259 815 RCS Béziers

**Procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 7 juillet 2024**

Le 7 juillet 2024 à 10 heures, les associés de la société 3B Energies, SARL au capital de 3000 euros divisé en 30 parts sociales, dont le siège social est à Cazédarnes, 24 avenue des deux fontaines, se sont réunis en assemblée générale ordinaire audit siège sur convocation individuelle du gérant.

L'assemblée est présidée par M. Gilles Barthès, gérant.

Sont présents :

- physiquement, MM. Dominique Barthès et Gilles Barthès, chacun propriétaire de 10 parts sociales,
 - par visioconférence, M. Guilhem Barthès, propriétaire de 10 parts sociales,
- soit au total trois associés présents ou représentés, totalisant 30 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- présentation des comptes pour l'exercice 2023 ;
- rapport de gestion pour l'exercice 2023, état et prévisions pour 2024 ;
- rapport sur les conventions réglementées.

Le président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport sur les conventions réglementées et le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Aucune question écrite n'a été posée au gérant. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports susmentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 770,63 euros au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et qui sera adressé à chaque associé.

Fait à Cazedarnes le 7 juillet 2024.

Le gérant, Gilles Barthès

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish.



3B Energies
Société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros

24 avenue des deux fontaines 34460 Cazedarnes
502 259 815 RCS Béziers

Rapport de gestion
concernant les opérations de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du Code de commerce vous ont été communiqués quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé et jusqu'à l'assemblée générale :

Les évènements

L'entreprise n'a pas eu de revenu au titre d'une activité en 2023 ni au cours des mois écoulés de l'année 2024. Ses seuls revenus ont été les intérêts perçus de notre filiale Centrale solaire de Cazedarnes (CSC).

Le fonctionnement de la centrale n'a pas été significativement perturbé.

Les projets

Les discussions avec les propriétaires et l'exploitant du site agrivoltaïque potentiel ont été fructueuses.

L'étude de préféabilité, y compris l'examen des contraintes posées par la protection des milieux naturels et des espèces, a été faite. Il n'y a objectivement aucun problème significatif, mais il est possible que l'administration s'arc-boute sur des considérations de tracé du contour de la zone de protection plutôt que sur l'impact effectif négligeable.

La prévision de la rentabilité est encore impossible en raison d'une grande incertitude sur les coûts de réalisation et de maintenance (l'agrivoltaïque sur vignes est encore balbutiant, la vague d'inflation n'est pas achevée et les taux d'intérêt à venir sont incertains).

Un délai de quelques années est nécessaire avant l'arrachage de la vigne existante pour replantation. Cela donne le temps d'y voir clair quant aux coûts.

Il sera nécessaire de s'associer à un partenaire fiable. Il faudra aussi faire participer les propriétaires du terrain au capital, pour renforcer l'argument de la nécessité du projet et de l'impossibilité de choisir un autre site.

Situation financière et évolution :

Situation au 31 décembre 2023 :

Le chiffre d'affaires de la société au cours de l'exercice 2023 a été nul.

Les produits financiers, constitués d'intérêts, ont été de 5 571 €.

Les charges externes d'exploitation ont été de 1 107 €. Le gérant n'a pas perçu de salaire.

La dotation aux amortissements (immobilisations incorporelles) a été de 3 611 €.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 est un déficit de 4 769 €.

Les charges financières ont été nulles.

Le **résultat net** est un bénéfice de **771 €**.

Le résultat fiscal est nul, en raison du report de déficits antérieurs.

Le bilan de la société est 157 224 €.

Il n'y a plus d'immobilisation restant à amortir.

La société a 108 819 € de créances sur d'autres que des clients, notamment 108 146 € sur sa filiale Centrale solaire de Cazedarnes en compte courant d'associé (prêt initial et intérêts courus).

La société a 30 000 € de placements.

Les capitaux propres s'élèvent à 111 133 €, dont :

- un compte de report à nouveau créditeur de 81 941 € ;
- une réserve facultative de 25 121 €, supérieure aux immobilisations restant à amortir.

La société a 38 889 € de dettes à l'égard des associés (comptes courants) et 7 203 € d'autres dettes.

La trésorerie s'élève à 17 755 €.

Situation et perspectives en 2024 :

Notre filiale CSC devrait être largement bénéficiaire en 2024 et verser des dividendes.

Les contacts concernant le projet évoqué plus haut seront poursuivis et le lancement interviendra le moment venu, si vous y consentez.

Comme il n'y a plus d'immobilisations à amortir, notre société devrait devenir bénéficiaire de plus de 4000 euros avant impôt, sous réserve des éventuelles charges qui résulteraient du lancement d'un projet.

La trésorerie s'élève à 17 352 € en date du 31 mai 2024.

2. Affectation du résultat :

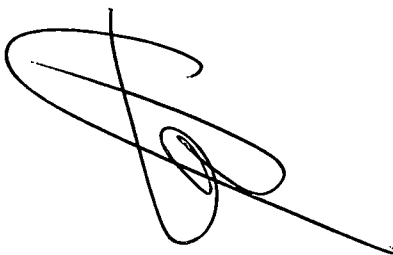
Le résultat net de l'exercice, s'élevant à 770,63 euros, est très faible.

Je vous propose de l'affecter au compte de report à nouveau.

J'espère que cette proposition recevra votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner au gérant quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à Cazedarnes le 19 juin 2024

Le gérant, Gilles Barthès

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small circular flourish.